libertas
Bulletin d'information de Droits et Démocratie
VOLUME 14
NUMÉRO 01

GROUPE DE RÉFLEXION
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :
LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

PAR PHILIPPE TREMBLAY

LE 10 JUIN se réunit, au ministère des Affaires étrangères à Ottawa, le groupe de réflexion *(think tank)* annuel du Conseil d'administration de Droits et Démocratie. Cette année, cette journée est consacrée au processus de transition politique qui a cours en République démocratique du Congo (RDC) depuis maintenant près d'un an. Après s'être penché sur des thématiques transversales au cours des années antérieures (ex. : lutte contre le terrorisme et libertés publiques; droit de l'investissement et droits humains), le groupe de réflexion de 2004 se concentrera sur un pays. À la faveur de négociations intercongolaises fructueuses et d'une dynamique régionale plus propice à la paix, le peuple congolais fait aujourd'hui, pour la première fois de son histoire, l'expérience de la démocratie. L'entreprise est à la fois exaltante et périlleuse, et mérite que l'on s'y attarde.

À LA FAVEUR DE NÉGOCIATIONS INTER-CONGOLAISES FRUCTUEUSES ET D'UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE PLUS PROPICE À LA PAIX, LE PEUPLE CONGOLAIS FAIT AUJOURD'HUI, POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE, L'EXPÉRIENCE DE LA DÉMOCRATIE.

Après avoir été le théâtre pendant plusieurs années de combats sanglants entre forces gouvernementales, mouvements rebelles et armées étrangères venues secourir leurs alliés congolais, la RDC est dirigée depuis le 30 juin 2003 par un gouvernement d'unité nationale et un parlement de transition. Au sein de ces institutions collaborent les ennemis d'hier, ainsi que des représentants de la société civile ayant participé aux négociations de paix. Cela n'est pas anodin en RDC où, depuis l'arrivée des colonisateurs belges et même après l'accession à l'indépendance en 1960, les Congolais et les Congolaises n'ont participé d'aucune manière à la définition des politiques publiques. Malgré les espoirs qu'il suscite en RDC comme à l'étranger, l'échafaudage institutionnel actuel, censé conduire le pays jusqu'aux élections libres et transparentes promises pour l'été 2005 au plus tard, reste bien fragile.

La remise sur pied des services publics, à l'heure actuelle dans un état de complète déliquescence, nécessitera à la fois une volonté politique inébranlable et un appui significatif qui s'inscrit dans la durée de la part des bailleurs de fonds internationaux, dont le Canada. L'objectif central de cette rencontre est donc de mettre la réussite de la transition politique en RDC au cœur des préoccupations des Canadien(ne)s et de leur gouvernement en matière de politique étrangère et d'aide publique au développement. En raison de sa taille, de sa population et de son potentiel économique, la RDC ne peut être gardée à l'écart d'aucune initiative visant à promouvoir le développement intégral de l'Afrique centrale.

C'est dans cette perspective que des acteurs de la scène politique et de la société civile congolaises, des experts et des représentants du gouvernement du Canada et d'institutions multilatérales fortement impliquées en RDC (ONU, UE) échangeront sur les principaux enjeux auxquels est aujourd'hui confronté le peuple congolais.

Nous aborderons en premier lieu la « feuille de route » de la **transition politique** présentée par le gouvernement de transition et censée guider l'action des institutions jusqu'aux rendez-vous électoraux de 2005. Nous nous pencherons notamment sur le rôle que les institutions citoyennes d'appui à la démocratie, dont la Commission électorale indépendante, sont appelées à jouer et la place que joueront les femmes dans l'avenir politique de la RDC.

suite en page 3

ENVOI DE PUBLICATIONS CANADIENNES, CONTRAT NO 40008541

Droits et Démocratie
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

DROITS ET DÉMOCRATIE (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est une organisation indépendante canadienne investie d'un mandat international. Elle fait la promotion et la défense des droits de la personne et du développement démocratique définis dans la *Charte internationale des droits de l'homme*. En coopération avec la société civile et des gouvernements, au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie amorce et soutient des programmes qui visent à consolider les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en voie de développement.

Jean-Louis Roy,
président de Droits et Démocratie

MESSAGE DU PRÉSIDENT

EN D'AUTRES TEMPS, il faudra dire l'immense responsabilité de la puissance coloniale et celle des garants du régime Mobutu dans cette sale guerre qui a détruit la République démocratique du Congo et plongé l'Afrique centrale dans un mal profond.

Ce qui importe aujourd'hui est de créer et de consolider les assises de la paix, de contenir les pays (8) et les factions (innombrables) qui ont conduit cette guerre, de mettre fin au pillage des ressources de l'ancien Zaïre. Mais d'abord, il faut mettre fin au massacre des Congolais (près de 3,5 millions), à la torture, à l'asservissement des femmes et des enfants à des fins de guerre et refonder la civilité, la justice, le droit et les droits humains.

Le Think Tank 2004 de Droits et Démocratie vise ces objectifs. Il marque aussi notre appui aux survivants de cette période brutale, à nos partenaires et à tant d'autres qui ont gardé espoir dans la dignité et la solidarité humaines.

Jean-Louis Roy.

libertas

BULLETIN D'INFORMATION
DE DROITS ET DÉMOCRATIE

Libertas est distribué gratuitement et est aussi disponible sur notre site à www.ichrdd.ca. Ses articles peuvent être reproduits, à la condition de citer la source et de faire parvenir une copie de la publication dans laquelle apparaît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à la seule fin de faciliter la lecture.

DESIGN : Laperrière communication | **PHOTOS :** Isabelle Solon Helal, Droits et Démocratie | **TRADUCTION :** Andrea Neuhofer, Claudine Vivier |

DÉPÔT LÉGAL : 2e trimestre 2004
ISSN 1027-0884

1001, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 1100
Montréal (Québec) H2L 4P9

Téléphone : (514) **283-6073**
Télécopieur : (514) 283-3792
ichrdd@ichrdd.ca
www.ichrdd.ca

RÉALISATIONS DE DROITS ET DÉMOCRATIE **CONCERNANT LA RDC**

PAR AKOUÉTÉ AKAKPO-VIDAH

DROITS ET DÉMOCRATIE s'intéresse à la RDC (ex-Zaïre) depuis 1992, année au cours de laquelle elle a contribué par l'intermédiaire du Conseil national des ONG de développement à la participation de la société civile congolaise à la conférence nationale souveraine. Des relations de partenariat avaient aussi été établies avec des organisations de promotion et de défense de droits humains telles que l'AZADHO (devenue par la suite ASADHO). Lorsque la guerre a commencé en octobre 1996, Droits et Démocratie a contribué au processus de recherche de la paix par l'organisation à Montréal en janvier 1997 d'une Conférence internationale sur la paix et le développement démocratique dans les pays des Grands Lacs africains réunissant des dirigeants de la société civile de trois pays et d'ONG régionales africaines.

En juin 1998, avec l'ASADHO, nous avons publié les travaux d'une commission internationale non gouvernementale sur les violations massives commises en RDC lors de la guerre de l'AFDL de 1996-1997.

En janvier 1999, nous organisions une conférence sur le développement démocratique et la paix durable en RDC en réponse à la reprise de la guerre en RDC en août 1998 et une campagne internationale pour un dialogue national et des négociations politiques inclusives. Cette campagne porta ses fruits trois ans plus tard lors de l'ouverture du dialogue intercongolais en octobre 2001 à Addis Ababa et de sa poursuite à Sun City de février à avril 2002, jusqu'à la signature d'un accord global et inclusif et l'adoption d'une nouvelle constitution de transition et la mise en place de nouvelles institutions en 2003.

Pendant toute cette période, Droits et Démocratie a aussi aidé au renforcement du rôle de plaidoyer de plusieurs de ses partenaires de la société civile congolaise incluant la participation des femmes au dialogue intercongolais.

LE GROUPE DE RÉFLEXION ANNUEL DE DROITS ET DÉMOCRATIE

CHAQUE ANNÉE depuis 1999, le Conseil de Droits et Démocratie réunit un groupe de réflexion au Canada pour faire le point sur des dossiers relatifs aux droits humains à l'échelle internationale et encourager un dialogue de politiques fécond entre les représentants gouvernementaux, les parlementaires et des ONG du monde entier.

Droits et Démocratie a réuni son premier groupe de réflexion en juin 1999 pour consulter le milieu des défenseurs des droits humains sur les orientations à prendre à l'aube du nouveau siècle. Le second groupe de réflexion, organisé en juin 2000, cherchait à tirer des leçons du travail des organismes internationaux de protection des droits humains en matière d'actions urgentes. Le troisième, réuni en 2001 à Ottawa, était consacré à la consolidation et au financement des mécanismes des droits humains de l'ONU.

En 2002, les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de différentes régions du monde se sont rencontrés à Ottawa pour discuter de l'impact de la guerre contre le terrorisme dans leurs pays respectifs et recommander des stratégies pour éviter que les mesures de sécurité servent de prétexte pour restreindre les droits fondamentaux. L'an dernier, le Groupe de réflexion a étudié les répercussions de l'investissement étranger sur la situation des droits humains dans les pays en développement et cherché à voir comment les règles et les pratiques en matière d'investissement étranger pourraient servir, plutôt que desservir, la cause des droits humains.

On peut consulter les rapports des groupes de réflexion sur notre site www.ichrdd.ca.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :
TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

suite de la page 1

LA REMISE SUR PIED DES SERVICES PUBLICS, À L'HEURE ACTUELLE DANS UN ÉTAT DE COMPLÈTE DÉLIQUESCENCE, NÉCESSITERA À LA FOIS UNE VOLONTÉ POLITIQUE INÉBRANLABLE ET UN APPUI SIGNIFICATIF QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE DE LA PART DES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX, DONT LE CANADA.

Il faudra notamment examiner le dossier-clef de la **sécurité** en tenant compte de la réalité particulière que vivent les femmes et les jeunes filles combattantes. Bien que la plupart des groupes armés aient signé l'Accord global et inclusif du 18 décembre 2002 et soient parties prenantes à la transition, il subsiste toujours en RDC d'importantes poches d'insécurité. La région de l'Ituri (nord-est), qui a connu des combats majeurs accompagnés d'exactions terribles contre la population civile en mai-juin 2003, demeure largement contrôlée par des milices armées hostiles à la paix. Les Kivus, le Maniéma et le Nord-Katanga restent également instables. Par ailleurs, la mise sur pied d'une nouvelle armée nationale qui intégrerait des éléments des anciens mouvements rebelles, la création d'une police civile, et la démobilisation et le désarmement des forces irrégulières qui ne seront pas absorbées par cette nouvelle armée congolaise sont d'immenses défis qu'il importe de relever, à défaut de quoi le pays pourrait à nouveau sombrer dans la violence.

Le rapatriement des combattants étrangers se trouvant en territoire congolais est un défi lié aux précédents. Comme le rapatriement doit être volontaire, plusieurs rebelles qui craignent d'éventuelles représailles, d'être emprisonnés à leur arrivée et jugés pour leur participation dans de graves violations des droits humains ne voudront pas rentrer dans leur pays d'origine. Il sera intéressant de voir comment l'évolution de la conjoncture en RDC s'articule dans l'ensemble régional. Les Nations Unies et l'Union africaine parrainent un processus de grande envergure qui vise à stabiliser la région fort volatile de l'Afrique des Grands Lacs. Jusqu'à présent, les préparations en vue de la tenue d'une Conférence internationale des Grands Lacs africains vont bon train. Le Canada copréside le Groupe des Amis des Grands Lacs et, en cette qualité, coordonne l'appui politique, technique et financière à la Conférence.

Sabin Banza, vice-président de La ligue des électeurs, Philippe Tremblay et Akouété Akakpo-Vidah de Droits et Démocratie, avec quatre membres de l'Observatoire national des droits de l'homme, une des cinq institutions d'appui à la démocratie, établi en juin 2003.

Enfin, nous nous intéresserons aux **graves violations des droits** commises au cours des dernières années, et aux mécanismes permettant de s'y attaquer. La guerre qui a fait rage depuis 1998 a fait des centaines de milliers de morts parmi la population civile et a donné lieu à des scènes d'une violence inouïe, souvent exercée à l'endroit des femmes et des jeunes filles. La Cour pénale internationale a annoncé qu'elle se saisissait formellement du dossier congolais, mais elle ne pourra juger que quelques-uns des principaux responsables des crimes commis. La Commission de Vérité et Réconciliation, l'une de ces institutions citoyennes créées au terme des négociations de paix, est un instrument de nature différente, axé sur le pardon plutôt que sur le châtiment. Il reste à voir comment elle pourra fonctionner et interagir avec les tribunaux.

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE (CPI) SE SAISIT DU DOSSIER CONGOLAIS

PAR PHILIPPE TREMBLAY

C'EST LE 19 AVRIL DERNIER que la CPI s'est formellement saisie du dossier congolais, répondant ainsi favorablement à la requête qui lui avait été présentée par le procureur M. Luis Moreno Ocampo. Il s'agit là du deuxième cas sur lequel elle accepte de se pencher depuis sa création, après celui de l'Ouganda.

Cela n'aurait pu être possible si la République démocratique du Congo (RDC) n'avait pas reconnu préalablement la compétence de la CPI en ratifiant le Statut de Rome qui lui donna naissance. Il convient donc de saluer la courageuse initiative des autorités congolaises, qui ont posé ce geste le 11 avril 2002, alors que les négociations politiques – qui ont mené en juin 2003 à la constitution d'un parlement de transition et d'un gouvernement d'unité nationale – se déroulaient toujours en Afrique du Sud. Il s'agit là d'un pas important dans la mutation que connaît la RDC vers l'établissement d'un État de droit.

La seule ratification ne suffit pourtant pas, car celle-ci ne prendra son sens que lorsque la législation nationale aura été modifiée pour qu'elle soit conforme au contenu du Statut de Rome. Un projet de loi de mise en œuvre du Statut a été élaboré en juillet 2003 par la Commission permanente de réforme du droit congolais, mais il est toujours à l'étude. Pour le moment, le droit pénal congolais ne reconnaît pas les crimes de guerre, le crime de génocide ou les crimes contre l'humanité. Le Code pénal militaire, quant à lui, contient des définitions de ces infractions, mais celles-ci ne correspondent pas à celles enchâssées dans le Statut. Le projet de loi de mise en œuvre devrait corriger ces lacunes et décrire comment les autorités congolaises collaboreront avec la CPI pour poursuivre les auteurs des crimes pour lesquels ce tribunal a compétence.

Toutefois, même quand cette harmonisation du droit interne congolais et du droit pénal international sera complétée, la CPI ne sera compétente que pour juger les auteurs de certaines catégories particulièrement graves de violations des droits (ex. : crimes de guerre, crimes contre l'humanité) commises après l'entrée en vigueur du Statut, soit le 1er juillet 2002. Ces limites inhérentes à la juridiction de la CPI font en sorte que seuls quelques responsables des atrocités commises seront jugés par ce tribunal. Pour les crimes les plus graves commis avant le 1er juillet 2002, on étudie la possibilité de mettre sur pied un tribunal ad hoc, qui pourrait s'inspirer des précédents créés pour le Rwanda et la Sierra Leone. Que l'on donne suite ou non à ces initiatives, il reste évident qu'à terme, c'est un système judiciaire congolais réformé, assaini et doté de moyens substantiels qui devra prendre le relais et continuer le travail qui aura été amorcé.

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS AFRICAINS : OÙ EN EST-ON ?

PAR BAUDOUIN HAMULI, DIRECTEUR, CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PARTICIPATION POPULAIRE, ET COORDONNATEUR NATIONAL POUR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS.

POUR BIEN COMPRENDRE l'évolution du processus préparatoire de cette conférence dans la région, il vaut mieux analyser le processus sous deux volets : le volet officiel et le volet autonome. Le premier est celui qui englobe les gouvernements concernés et les Nations Unies, le second est celui de la société civile, qui comprend notamment des représentants des Églises, des femmes et des jeunes.

La situation a beaucoup évolué sur le plan officiel. Le gouvernement congolais a organisé un atelier préparatoire en février 2004 qui a permis de lancer le processus dans le pays. Depuis lors, les choses se sont précipitées, avec les débats au niveau du Conseil des Ministres, suivis de la signature en mars 2004 d'un décret portant création et organisation du Comité Préparatoire National (CPN). Ensuite, le 8 avril 2004, il y a eu la signature du décret portant désignation d'un Coordonnateur National et d'un Coordonnateur National Adjoint du CPN. Plusieurs rencontres du Bureau du Comité Préparatoire ont déjà eu lieu, et une plénière est projetée pour le 27 mai 2004. Quant à elles, les consultations au niveau des provinces devraient commencer dès le début du mois de juin 2004.

Toutefois, il faut avouer que le processus officiel se bute à des difficultés liées aux moyens de travail (manque d'infrastructures appropriées et de matériel de bureau), difficultés qui ont causé le retard accumulé par rapport à l'échéancier de départ fixé par les Nations Unies et l'Union africaine. Nous espérons que le gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale, saura tout mettre en œuvre pour transcender ces difficultés.

Sur le plan du processus autonome, le volet société civile a connu des avancées significatives avec le lancement, dès novembre 2003, des journées de réflexion de la société civile qui ont abouti à la mise en place d'un groupe de travail sur la Conférence Internationale. Des initiatives encourageantes ont été observées à travers le pays, essentiellement dans les provinces du Kivu et du Katanga où l'on sent une dynamique fort encourageante. La Société civile a mis en place un Secrétariat Technique qui supervise le processus autonome de la société civile jusqu'à l'élaboration d'un cahier de charges qui sera présenté tant au niveau national que régional.

Ce processus encourage le principe d'appropriation de la Conférence par les populations concernées. La société civile a l'avantage de travailler pour que les aspirations de la population de la région soient prises en compte. Compte tenu de la particularité de la situation des femmes et des jeunes comme victimes des guerres dans la région, il est prévu que ces secteurs soient consultés de manière spéciale et qu'ils formulent des propositions concrètes pour sortir la région de son instabilité et de sa turbulence. L'apport des femmes est particulièrement attendu pour influer sur les décisions qui émaneront du Sommet des Chefs d'État.

Nous voulons que ce processus soit participatif. L'appui des partenaires demeure cependant essentiel à sa réussite, car il faut reconnaître que la société civile de la RDC rencontre des difficultés liées aux moyens de travail.

ENTREVUE DE LIBERTAS AVEC IMMACULÉE BIRHAHEKA,

PRÉSIDENTE DE PROMOTION ET APPUI AUX INITIATIVES FÉMININES (PAIF) BASÉ À GOMA, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

ℓ: Madame Birhaheka, quelle est la situation des droits des femmes en RDC ?

I. B. : Pendant les guerres qui se répètent depuis 1996 en RDC, la culture de violence contre les femmes qui existait à l'état latent dans les mentalités, du fait même de l'éducation, s'est exacerbée : les femmes, sans distinction d'âge ni d'état de santé, ont constitué une cible particulière pour les belligérants. Les femmes ont été traitées de façon inhumaine et avec cruauté par toutes les parties aux conflits.

ℓ: Comment s'est manifestée la violence à l'égard des femmes lors des conflits ?

I. B. : Nous avons recueilli des témoignages portant sur des femmes qui ont été enterrées vivantes, battues à mort ou brûlées vives, ou encore arrêtées, dénudées, puis passées à tabac par les soldats et policiers du RCD/Goma, qui les accusaient d'être en intelligence avec les combattants de la partie adverse ou même d'être des sorcières.[1] Les femmes et les jeunes filles ont été systématiquement violées, souvent collectivement, par les soldats ou miliciens des divers groupes belligérants. Certaines ont été emportées en brousse ou dans les casernes des soldats pour servir d'esclaves sexuelles, de travailleuses domestiques sur les champs de bataille, ou encore pour assurer le transport des biens ravis à leurs familles. Certaines ont été tuées ou mutilées suite au viol, particulièrement les femmes ayant résisté, pour les empêcher de témoigner ou pour servir d'exemples à celles qui continuent de résister. Dans les lieux de détention, des femmes, arrêtées souvent arbitrairement pour « sorcellerie », ont été violées par les policiers, gardiens ou autres détenus. Les zones où les viols se sont pratiqués à grande échelle sont celles où sont installées les positions des forces belligérantes ; ainsi, les femmes et les populations en général sont prises en otage entre plusieurs factions rivales. Jusqu'à nos jours, certaines familles n'ont pas retrouvé leurs proches parce que mortes ou en détention dans un lieu inconnu.

ℓ: Quelles sont les conséquences de cette violence pour les femmes et leur communauté?

I. B. : En plus de la mort immédiate survenue à la suite des atrocités dont ont été victimes les femmes, il faut noter, au plan physique, la mort due au manque d'assistance médicale appropriée, l'infirmité, les maladies sexuellement transmissibles dont le sida, ainsi que les grossesses non désirées. D'ailleurs, des filles qui ont tenté de pratiquer un avortement lors d'une grossesse issue d'un viol ont été sévèrement punies, soit arrêtées et condamnées pour homicide. Au plan psychologique et social, ajoutant au traumatisme du viol, les femmes et jeunes filles violées – et leurs enfants issus du viol – ont souvent été rejetés par leurs parents, conjoint ou fiancé, menant à une destruction du tissu familial. À Shabunda dans le Sud-Kivu, environ 800 enfants issus du viol sont menacés d'être tués, jetés ou renvoyés au Rwanda (chez leur père) pour que leur mère puisse réintégrer la société. Des filles violées se sont également vu chassées de l'école, surtout en milieu rural, et obligées par leurs parents ou la police d'épouser leurs bourreaux.

ℓ: Quels sont les obstacles particuliers auxquels les victimes de violence sexuelle et les organismes qui tentent de leur venir en aide doivent faire face dans la situation actuelle en RDC ?

I. B. : Premièrement, le dysfonctionnement et la faiblesse du système judiciaire en RDC laissent libre cours à l'impunité. Par exemple, lors d'une conférence tenue par PAIF à Goma au début du mois de février 2003 sur les viols et autres crimes perpétrés contre les femmes, l'officier en charge de la police spéciale de protection de la femme et de l'enfance a déclaré que sur un nombre total de 60 cas de viol enregistrés à la police en 2002, 14 ont été instruits et deux seulement sont arrivés jusqu'au parquet de grande instance. De plus, aussi longtemps que ceux qui sont en charge de la répression des infractions sont ceux qui les commettent, les civils peuvent imiter la conduite des agents dits « de l'ordre » en bénéficiant aussi d'impunité. Il y a un pressant besoin d'éducation populaire en rapport avec le viol, et particulièrement sa définition : le viol est généralement perçu par la communauté comme un « mariage par raccourci », ce qui explique la légèreté avec laquelle ce crime est traité, crime qui est d'ailleurs souvent déféré devant les juridictions coutumières, malgré les dispositions pertinentes du Code pénal congolais. En outre, les familles des victimes, se trouvant déjà en position de faiblesse pour défrayer les soins médicaux post viol, ne sont pas nécessairement en mesure de payer la réquisition médicale, seule preuve acceptée par les juridictions locales outre l'aveu de l'auteur. D'autres difficultés sont l'inexistence d'un système de santé approprié aux cas de viols et autres traumatismes sexospécifiques, et le fait que les familles des victimes soient souvent prêtes à rejeter les victimes et à pardonner aux auteurs.

ℓ: Quel rôle joue PAIF, à Goma, auprès des femmes vivant dans une telle situation ?

I. B. : PAIF propose aux femmes un service d'accompagnement médical en offrant de l'information sur les services de santé disponibles et appropriés, ainsi qu'un accompagnement dans le processus de dépistage du sida pour celles qui en expriment le besoin. Nous offrons aussi un service d'accompagnement en justice aux femmes victimes de viol qui souhaitent poursuivre leur(s) agresseur(s). Nous sommes très actives dans le but de faire avancer la justice en faveur des femmes victimes de viol. Ainsi, nous tenons des conférences mensuelles à l'intention des acteurs sociaux, particulièrement la police, afin de les sensibiliser au problème. Récemment, nous avons profité des festivités du 8 mars 2004 – journée internationale des femmes – pour organiser une table ronde en présence du procureur général du Nord-Kivu, au sujet de l'impunité dont continuent de jouir les auteurs de viols. Malheureusement, les résultats à ce chapitre tardent à venir. PAIF combat aussi la marginalisation, la stigmatisation et le rejet social vécus par les victimes de viol. Nous avons mis sur pied une maison d'écoute – pour les victimes, leur famille et les responsables – et visitons les familles des victimes rejetées pour aider ces dernières à réintégrer leur famille, projets qui nous permettent de réaliser des succès inimaginables. Nous organisons aussi des pièces de théâtre populaires sur le viol et sa perception sociale, puisque l'ensemble de la collectivité a besoin d'éducation en la matière. ℓ

[1] *NOTONS QUE LES ACCUSATIONS DE SORCELLERIE SONT GÉNÉRALEMENT BASÉES SUR LE STATUT SOCIAL DE LA FEMME. AINSI, LA VICTIME TYPE DE TELLES ACCUSATIONS VIT DANS DES CONDITIONS DE MISÈRE EXTRÊME, APPARTIENT À UNE FAMILLE AU BAS DE LA HIÉRARCHIE SOCIALE OU N'A PAS DE FAMILLE DU TOUT.*

LE PILLAGE DES RESSOURCES ET LES FIRMES ÉTRANGÈRES **ATTISENT LE CONFLIT EN RDC**

PAR TAMARA HERMAN

ON NE PEUT PARLER des atrocités du conflit le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale sans évoquer le rôle crucial qu'y joue le pillage des ressources naturelles. Les intérêts étrangers présents en RDC — gouvernements et sociétés transnationales — sont étoitement mêlés au conflit et contribuent à sa pérennisation. Pendant ce temps, c'est la population congolaise qui est la première à souffrir et la dernière à profiter de l'exploitation de lucratives ressources comme les diamants, le coltan, l'or et le bois d'œuvre.

En l'an 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a mandaté un Groupe d'experts pour étudier l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC.[1] Ce groupe de travail a clairement démontré que les activités des entreprises contribuaient directement et indirectement à la poursuite de la guerre en RDC dans un cycle sans fin où les ressources naturelles servent à financer les conflits et où les instigateurs des conflits cherchent à s'approprier ces mêmes ressources. Dans une série de rapports, le groupe d'experts a montré comment les réseaux d'élite que forment les firmes étrangères, les hommes politiques congolais et les gouvernements étrangers profitent du pillage et de l'absence de cadre réglementaire gouvernant l'investissement.

Le Comité a assorti ses rapports de listes nominatives d'entreprises — dont plusieurs firmes canadiennes — ayant dérogé aux *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*.[2] Son rapport final, toutefois, a fait l'ojet de nombreuses critiques. On a reproché au Comité d'avoir omis des informations de première importance et d'avoir reclassé la très grande majorité des firmes concernées dans la catégorie des cas « résolus » sans fournir aucune justification,[3] ce que plusieurs ont attribué aux fortes pressions exercées par certains États et par des multinationales sur le Conseil de sécurité de l'ONU.

C'EST LA POPULATION CONGOLAISE QUI EST LA PREMIÈRE À SOUFFRIR ET LA DERNIÈRE À PROFITER DE L'EXPLOITATION DE LUCRATIVES RESSOURCES COMME LES DIAMANTS, LE COLTAN, L'OR ET LE BOIS D'ŒUVRE.

En fin de compte, c'est aux gouvernements des États où sont basées les entreprises profiteuses de guerre que revient à présent la responsabilité de faire appliquer les *Principes directeurs de l'OCDE*. Il faut un effort international concerté pour mettre un frein au pillage des ressources naturelles en RDC, à un moment où le processus de paix entre dans une phase cruciale. Si nous voulons que les droits humains soient respectés en RDC, nous devons mettre un terme à l'impunité des firmes étrangères, en dépit des multiples obstacles qu'il faudra surmonter pour le faire.

1 *LE RAPPORT FINAL DU GROUPE D'EXPERTS EST AFFICHÉ SUR LE SITE* ***WWW.UN.ORG/DOCS/JOURNAL/ASP/WS.ASP?M=S/2003/1027***

2 *VOIR* ***WWW.OECD.ORG/DATAOECD/56/36/1922428.PDF*** *POUR LE TEXTE INTÉGRAL DU DOCUMENT.*

3 *POUR D'AUTRES INFORMATIONS, VOIR* UNANSWERED QUESTIONS: COMPANIES, CONFLICT AND THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO ***WWW.MEDICO.DE/KAMPAGNE/FATAL/DRC_UNANSWERED_QUESTIONS.PDF***

@ LES LIENS QUI LIENT

PUBLICATIONS DE DROITS ET DÉMOCRATIE

La situation en République démocratique du Congo. Exposé écrit présenté par Droits et Démocratie à la Cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, avril 2003.
www.ichrdd.ca/francais/prog/promoDroits/59-Session/congo59-SessionCommFra.html

La femme dans la tourmente des guerres en République démocratique du Congo : LE MÉMORIAL par Lisette Banza Mbombo et Christian Hemedi Bayolo, 2002.
www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/femmes/congo/femmesRDC-Guerre1998-2001Fra-A.html

Conférence de Montréal sur la paix et le développement démocratique en République démocratique du Congo. *Déclaration de principe et plateforme d'action*, janvier 1999.
www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/afrique/confCongo01-99fr.html

Commission internationale non gouvernementale sur les violations massives des droits humains en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) 1996-1997. *Rapport préparé par Droits et Démocratie et l'Association africaine pour la défense des droits de l'homme en République démocratique du Congo (ASADHO)*, juin 1998.
www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/afrique/rappRDC/rappRDCTable.html

AUTRES ORGANISMES

Commission des droits de l'homme des Nations Unies
Rapport soumis par la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, Iulia Motoc : **www.unhchr.ch/huridocda/huridoca.nsf/DocumentsFr?OpenFrameSet**
Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) : **www.monuc.org/**
Human Rights Watch : **www.hrw.org/doc?t=africa&c=congo**
Observatoire de l'Afrique centrale : **www.obsac.com/**
Digital Congo.net : **www.digitalcongo.net/**